



Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub>  
et de production de carburant d'aviation  
durable à Tartas et Bégaar.

# Verbatim Concertation Projet ReStart

du 25 mars au 19 juin 2025

Atelier Thématique

MORCENX-LA-NOUVELLE

MARDI 20 MAI 2025 de 18h30 à 20h30

Salle Henri Scognamiglio

Participant.es :  
Nombre de questions : 77

**Modérateur**  
Sébastien ALBERT

**GARANTES CNDP :**  
Marion THENET  
Hélène SARRIQUET

**VERSO ENERGY :**  
Noëlle DE JUVIGNY  
Ludovic LAGAY

**RTE**  
David SERVANT

## **INTRODUCTION PAR LES GARANTES DE LA CNDP**

Les garantes, Marion Thenet et H el ene Sarriquet, ont rappel e le cadre de la concertation pr ealable organis ee sous l' egide de la CNDP, dans le respect de ses principes : ind ependance, neutralit e, transparence,  egalit e de traitement et inclusion.

Elles ont pr ecis e que leur mission consiste  a garantir la bonne information du public et la prise en compte des expressions citoyennes tout au long de la concertation. Ce processus permet de recueillir les attentes, interrogations et propositions du public en amont du projet, jusqu' a l'enqu ete publique.

Elles ont soulign e l'importance d'argumenter les avis exprim es et ont expliqu e que chaque contribution, quelle que soit son origine, est consid eree avec le m eme poids. La tenue d'ateliers d ecentralis es  a Morcenx r epond  a une volont e d' elargir la participation au-del a des seules communes de Tartas ou B egaar.

Leurs observations sont issues d'un travail pr eparatoire men e avec diff erents acteurs du territoire. La concertation vise  a enrichir le dossier par des apports du public, via les r eunions mais aussi la plateforme en ligne. Toutes les contributions seront synth etis ees dans un bilan r edig e par les garantes d'ici le 19 juillet, auquel Verso Energy et RTE devront r epondre sous deux mois.

Enfin, si le projet se poursuit, une concertation continue sera organis ee jusqu' a l'enqu ete publique, toujours sous le contr ole de la CNDP.

## **PR ESENTATION DU PROJET RESTART – NO ELLE DE JUVIGNY VERSO ENERGY**

Le projet RESTART (Renewable E-SAF Tartas), port e par Verso Energy et RTE pour la partie raccordement  electrique, vise  a construire une usine de production de carburant d'aviation durable (e-SAF). L'objectif est de d ecarbone le secteur a erien en produisant un k eros ene synth etique  a partir d' electricit e bas carbone et de CO<sub>2</sub> biog enique.

L'usine comprendra 4 briques principales :

1. Capture de CO<sub>2</sub> biog enique  emis par la papeterie Ryam.
2.  lectrolyse pour produire de l'hydrog ene.
3. M ethanolation : combinaison H<sub>2</sub> + CO<sub>2</sub> pour produire du m ethanol.
4. Conversion m ethanol-to-jet pour obtenir le carburant d'aviation.

Le k eros ene sera export e par voie ferr ee jusqu' a la CIM au Havre, avant injection dans les r eseaux d'ol eoducs (Trapil, CEPS) desservant les a eroports fran ais et europ ens.

Chiffres cl es du projet :

- Surface : 25 hectares.
- Production : 80 000 tonnes/an de e-SAF.
- Consommation : 350 MW pour l' lectrolyse, 30 MW pour les autres unit es.
- CO<sub>2</sub> capt e : 334 000 tonnes/an.
- Eau : pr el evement brut de 180 m<sup>3</sup>/h, consommation nette de 80 m<sup>3</sup>/h. Objectif : z ero pr el evement net via un accord avec Ryam.

Retomb ees :

- 1,4 milliard d'euros d'investissement.
- 800  a 1 400 personnes/jour pendant le chantier (3 ans).

- 250 emplois pérennes (directs et indirects).
- Évitement de 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> fossile sur 25 ans.
- Procédés propres : pas d'odeur, pas de poussière, pas d'impact sur la circulation une fois l'usine en fonctionnement.

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt des permis fin 2025.
- Autorisations fin 2026.
- Décision d'investissement début 2027.
- Mise en service prévue à horizon 2030.

### **Sébastien Albert - Modérateur**

Merci et avant de démarrer les ateliers on va vous proposer 2 vidéos. Peut être quelques mots Mesdames les garantes sur le contexte de ces vidéos.

### **Ludovic Lagay - Verso Energy**

Deux vidéos ont été projetées en amont des ateliers thématiques. La première provient de l'association indépendante Transport & Environnement, la seconde de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Ces contenus visent à apporter un éclairage externe sur les enjeux liés aux carburants d'aviation durables.

### **DIFFUSION VIDÉO 1**

Le carburant d'aviation durable (SAF) est présenté comme l'une des solutions complémentaires pour réduire les émissions du secteur aérien, aux côtés des efforts technologiques, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des mesures de modération du trafic.

Les objectifs d'incorporation européens sont jugés réalistes et cohérents avec les engagements climatiques de la France et de l'UE. La France bénéficie d'un environnement favorable : électricité décarbonée, montée en puissance de la production d'hydrogène, maîtrise des coûts énergétiques.

Cela offre une opportunité double :

- Renforcer la souveraineté énergétique en remplaçant les importations actuelles de kérosène.
- Stimuler la réindustrialisation du pays par le développement d'une filière technologique exportable.

### **DIFFUSION VIDÉO 2**

La décarbonation de l'aviation est un défi majeur nécessitant l'activation de tous les leviers disponibles. Les carburants alternatifs, notamment les carburants de synthèse, ont un rôle central, car ils sont aujourd'hui la seule solution de remplacement viable pour le kérosène fossile sur les vols long-courriers, les plus émetteurs.

Contrairement à la compensation carbone, l'utilisation de carburants de synthèse garantit que le carbone émis a été capté en amont. Les avions électriques ou à hydrogène, encore inexistantes en usage commercial, ne concerneront à terme que les courts courriers, qui ne représentent qu'une faible part des émissions.

Enfin, même si ces carburants ne réduisent pas les émissions immédiatement, leur déploiement est indispensable à moyen terme, en complément d'une maîtrise du trafic aérien.

### **Sébastien Albert - Modérateur**

À l'issue de la diffusion des vidéos, Sébastien Albert a rappelé qu'elles sont disponibles sur le site [restart-concertation.eu](http://restart-concertation.eu). Il a ensuite présenté l'organisation des ateliers participatifs autour de trois thématiques :

- Effets sur l'environnement
- Insertion paysagère
- Retombées socio-économiques

Les participants étaient invités à travailler en petits groupes pendant 30 minutes avec les experts présents. Un signal était prévu 10 minutes puis 5 minutes avant la fin pour faciliter les transitions. Un système de rotation libre entre ateliers était proposé, chacun restant libre de poursuivre au sein du même groupe ou de changer.

## **RESTITUTION DES ATELIERS PAR LES DIFFÉRENTS ANIMATEURS**

### **Sébastien Albert - Modérateur**

Je vous invite à vous lever. Donc merci de prêter attention. L'idée ce n'est pas évidemment d'être exhaustif, évidemment pas, mais par contre d'avoir une idée globale et synthétique sur les différents thèmes et questions abordés lors des différents ateliers.

### **Restitution TABLE 1 - Retombées Socio-Economiques**

*Plusieurs préoccupations sont revenues de manière récurrente lors des trois rotations :*

- Logement et restauration des travailleurs, en particulier pendant la phase chantier.
- Besoins en formation adaptés aux profils recherchés pour le fonctionnement de l'usine.
- Typologie des emplois : niveau de qualification attendu (Bac+2, ingénieurs, etc.), conditions de travail, gestion d'un site en fonctionnement continu (24h/24, 7j/7).
- Adéquation entre les formations locales et les compétences requises, notamment en lien avec les établissements de formation du territoire.
- Répartition entre emplois directs et indirects, et impact réel sur le tissu économique local.

### **Restitution TABLE 2 - Insertion Paysagère**

*L'atelier a permis d'engager un premier travail sur l'intégration visuelle du projet dans son environnement.*

- Enjeux sonores et olfactifs : au-delà de l'aspect visuel, l'intégration doit aussi prendre en compte l'acoustique et les éventuelles odeurs.
- Deux visions contrastées ont émergé : certains souhaitent des bâtiments discrets, dissimulés derrière des merlons ou des buttes ; d'autres préfèrent une architecture plus visible mais esthétiquement soignée.
- Artificialisation des sols : inquiétudes sur l'impact foncier du projet.
- Gestion des espaces paysagers : nécessité d'entretien dans le temps, notamment si des plantations sont réalisées.

### **Restitution TABLE 3 - Effets sur l'environnement et raccordement électrique**

*Plusieurs thématiques majeures ont été abordées autour des impacts environnementaux du projet RESTART :*

- Ressource en eau : origine et qualité de l'eau fournie par Ryam, modalités d'approvisionnement et de rejet, qualité des effluents, question de la mutualisation éventuelle de la station d'épuration (STEP) de Ryam.
- Biomasse : interrogation sur la consommation de biomasse par le projet RESTART (réponse : non), et sur la durabilité de la biomasse utilisée par Ryam.
- Électricité : préoccupations sur la sécurité de l'approvisionnement électrique et les conséquences d'éven-

tuelles coupures.

- Risques industriels : discussions sur la réglementation Seveso, compatibilité avec les zones urbanisées, périmètre et classement du site.
- Défrichement : questions sur les zones concernées, et sur les mesures de compensation prévues.
- Pollution et nuisances : évocation du panache des émissions de Ryam, du bruit et des odeurs.

### **Intervention RTE**

*Quatre points ont été soulevés concernant le raccordement électrique :*

- Impact du projet sur la consommation locale d'électricité.
- Prise en compte des effets environnementaux d'un raccordement.
- Interactions entre un projet industriel et sa liaison électrique.
- Conséquences possibles sur la santé humaine et sur les activités agricoles locales.

## COMPTE RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE n°3

---

**20 mai 2025 – Morcenx-La-Nouvelle**

L'atelier thématique n°3 de la Concertation Préalable de ReStart s'est tenu le 20 mai 2025 de 18h30 à 20h30 environ à la salle Henri Scognamiglio de Morcenx-La-Nouvelle. Une cinquantaine de personnes du public ont participé.

L'atelier a débuté par un premier temps d'accueil et d'introduction qui s'est déroulé comme suit :

- Accueil et lancement de la réunion publique par M. Albert, le modérateur de la réunion. M. Albert a notamment sondé l'assemblée pour savoir à main levées combien de personnes participaient pour la première fois un rendez-vous de la concertation du projet ReStart. Plus de la moitié de l'assemblée a levé la main. M. Albert a présenté le programme de la soirée et les intervenants.
- Rappel du cadre de la concertation préalable par les garantes de la CNDP
- Rappel des grandes lignes du projet par Verso Energy

Après cette introduction, les ateliers à proprement parlé ont démarrés sous le format de trois temps participatifs d'une demi-heure, laissant à chacun la possibilité de tourner et participer à chacune des trois tables thématiques.

### **1. Table effets sur l'environnement et maîtrise des risques**

Cette table avait pour but d'aborder la thématique des effets du projet sur l'environnement et des moyens de maîtrise des risques. Après avoir brièvement présenté les animateurs de la table, la parole était donnée aux participants pour donner leurs avis, remarques ou poser leurs questions.

Les animateurs de la table ont été les personnes suivantes :



Pour Verso Energy : Noëlle de Juvigny – Responsable de projets



Pour RTE : David Servant – Pilote de projets - et Kilian Piette – chargé d'étude concertation / environnement

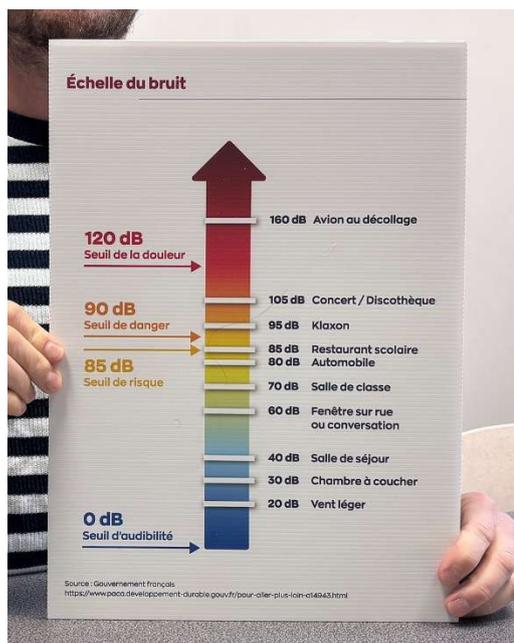


Pour EGI, bureau d'étude qui accompagne Verso Energy sur la partie étude de danger et maîtrise des risques : Clara Bagland – Directrice Générale

Pour Bureau Veritas, bureau d'étude qui accompagne Verso Energy sur la partie réalisation de l'étude d'impact et du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale : Clément Poutriquet - Responsable du Centre d'Excellence Hydrogène et dérivés

8 panneaux informatifs format A3 étaient présentés sur la table et servaient de support aux discussions :

- Un panneau représentant une vue aérienne du lieu envisagé pour l'implantation du projet et son environnement proche (périmètre d'environ 2 km autour du projet) ;
- Un panneau représentant la même vue aérienne que le panneau précédent mais sur lequel était apposé en légère transparence le zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- Un panneau illustrant la définition d'un danger et d'un risque ;
- Un panneau représentant l'échelle du bruit : indication des seuils de bruit (audibilité, risque, danger, douleur) avec correspondance en décibels et positionnement sur cette échelle de sources de bruit type (vent léger, salle de classe, klaxon, avion etc.) ;
- Un panneau explicatif de l'étude de danger ;
- Un panneau explicatif de l'étude d'impact
- Un panneau explicatif du contenu d'un état initial
- Un panneau explicatif de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)



*Support de discussion : quatre des huit panneaux informatifs utilisés à l'atelier « Effets sur l'environnement et maîtrise des risques »*



- *Table « Effets sur l'environnement et maîtrise des risques » au premier plan*

Voici ci-après les questions, avis et remarques qui ont été posées sur l'ensemble des trois temps d'échange à cette table, ainsi que les réponses des intervenants. Les réponses ou informations données par EGI ou Bureau Veritas, qui travaillent pour le compte de Verso Energy sont regroupées sous « Réponses de Verso Energy ».

## **Eau**

### **1. Ryam s'engage à diminuer d'autant la consommation d'eau : comment et avec quelle garantie ?**

Réponse de Verso Energy : L'arrivée de ReStart permettra à RYAM de réaliser des investissements pour atteindre le net zero prélèvement d'eau. Plusieurs pistes ont été identifiées comme par exemple : augmenter la part de refroidissement en circuit fermé, passer des cycles de lavage en boucle fermée, et surtout recycler des eaux tièdes non utilisées aujourd'hui. L'engagement du net zero prélèvement sera pris par Verso Energy et RYAM lors des demandes de permis.

### **2. Traitement et rejets d'eau : pouvez-vous être plus précis sur les rejets et l'équilibre de la station d'épuration ? Sommes-nous au clair de l'état biologique de la STEP RYAM ?**

Réponse de Verso Energy : Aujourd'hui deux options sont envisagées : soit ReStart disposera de sa propre station de traitement des eaux de rejet autonome et indépendante de celle de RYAM, soit le projet utilisera celle de RYAM. Si le projet utilise les infrastructures existantes de traitement d'eau de RYAM, il est probable que certains aménagements soient à réaliser pour permettre d'accueillir les effluents de ReStart. Quoi qu'il en soit nous devons faire la démonstration que la



## CONCERTATION PRÉALABLE

DU MARDI 25 MARS AU JEUDI 19 JUIN 2025

station de traitement des effluents utilisée est en capacité de traiter correctement les effluents et que les rejets sont compatibles avec le milieu récepteur.

### **3. Est-ce que Verso Energy a intégré dans ses études la qualité de l'eau du forage de RYAM ?**

Réponse de Verso Energy: RYAM sera le fournisseur d'eau du projet ReStart. Aujourd'hui RYAM s'approvisionne en eau pour moitié par prélèvement dans le Retjon et pour moitié via des eaux de forage. La qualité de l'eau que RYAM fournira à Verso Energy devra impérativement être prise en compte dans les études.

### **4. Le traitement de l'eau sera-t-il mutualisé ?**

Réponse de Verso Energy: Aujourd'hui deux options sont envisagées : soit ReStart disposera de sa propre station de traitement des eaux de rejet autonome et indépendante de celle de RYAM, soit le projet utilisera celle de RYAM.

## **Biomasse**

### **5. RYAM utilise du bois : qu'est-ce qui garantit que Verso Energy n'utilisera que ce CO2 issue du chaudière biomasse ?**

Réponse de Verso Energy: Pour produire du carburant d'aviation durable, nous devons impérativement nous sourcer en CO2 biogénique, et nous assurer que la biomasse utilisée dans la chaudière de RYAM soit gérée durablement au sens de de la directive RED II (qui définit les critères de gestion durable). Nous n'irons pas prendre du CO2 biogénique qui ne nous permettrait pas de produire du carburant durable.

### **6. Si le projet est construit sur une zone de forêt, y aura-t-il une compensation environnementale ?**

Réponse de Verso Energy: Nous essaierons dans la mesure du possible d'implanter le projet sur les zones qui présentent les plus faibles enjeux environnementaux, et nous tiendrons notamment compte de la présence de forêt. Les enjeux environnementaux en présence seront identifiés dans le cadre de l'étude de l'état initial (avec entre autres un inventaire faune-flore qui est actuellement en cours). Nous analyserons ensuite dans le cadre de l'étude d'impact les effets de notre projet sur cet environnement et les actions à mettre en place pour appliquer la séquence éviter/réduire/compenser.

### **7. Est-ce que vous allez accroître la consommation de bois ?**

Réponse de Verso Energy: Le projet ReStart prévoit d'utiliser du CO<sub>2</sub> capté auprès

de l'usine RYAM à Tartas. Il n'y aura pas de consommation de bois supplémentaire par rapport à celle existante.

- 8. *Il faut visiblement une nouvelle ligne pour faire le raccordement. Est-ce que cela implique un élargissement/création de layon forestier ? Quel est l'impact sur la consommation des habitants ? Car en effet VERSO demande une puissance qui équivaut à une demi-tranche d'une centrale nucléaire.***

Réponse de RTE : Nous vous renvoyons vers le compte-rendu de l'atelier raccordement pour plus de détails concernant les solutions techniques et leurs implications. Quelle que soit la solution retenue, un ouvrage devra être créé entre le projet ReStart et le réseau Public de Transport d'Electricité.

La concertation que nous débutons ici par des échanges avec vous nous permettra *in fine* de définir avec toutes les parties prenantes le Fuseau de Moindre Impact dans lequel le tracé de détail de l'ouvrage sera étudié. Si le fuseau contient des espaces boisés qui ne peuvent être évités, de l'élagage voire du défrichage pourraient être nécessaires. Pour une ligne aérienne, un layon de quelques dizaines de mètres est régulièrement entretenu (travaux d'élagage et débroussaillage). Pour une liaison souterraine, la bande de servitude de 5 à 6 mètres de large au-dessus de la liaison est défrichée.

RTE ne raccorde aucun nouveau client au détriment de ceux qui sont déjà raccordés. Les habitants n'en subiraient aucun effet. Si le réseau ne permet pas de répondre au besoin du client, RTE limite la capacité de son raccordement.

Réponse de Verso Energy : Le projet ReStart s'approvisionnera en électricité renouvelable et bas-carbone à partir du mix électrique Français et via des contrats d'achat d'électricité renouvelable. La consommation de ReStart ne se fera pas aux dépens d'autres consommateurs ni de riverains. A noter que la France est largement excédentaire en électricité. En effet, depuis la mise en service de son parc nucléaire la France largement exportatrice d'électricité (55TWh en moyenne), à l'exception de 2022, année de la crise électrique qui a vu la France importer pour la première fois de l'électricité depuis 1980. La consommation électrique de ReStart représente moins de 1 % de la production nationale d'électricité en 2024 (530 TWh).

- 9. *La forêt est-elle gérée durablement ?***

Réponse de Verso Energy : RYAM est certifié comme point de collecte de biomasse durable au sens de REDII par le schéma de certification 2BSvs, reconnu par la Commission Européenne. Lors du processus de certification, un audit des fournisseurs de RYAM a été réalisé pour s'assurer que la biomasse qu'ils exploitent

est bien gérée durablement. A noter que les fournisseurs sont tous situés dans un rayon de 500km autour du site. Par ailleurs, une grande majorité de la forêt à l'origine de la biomasse de RYAM est certifiée PEFC.

### **Maîtrise des risques industriels**

#### **10. Y aura-t-il plusieurs unités classées SEVESO ? Peut-on déjà avoir toutes ses unités SEVESO en milieu urbain ?**

Réponse de Verso Energy : Si l'usine est classée SEVESO, elle le sera dans sa globalité, et non pas pour l'une ou l'autre des briques qui la composent. Oui il est possible d'avoir des unités classées SEVESO dans un milieu urbain tant que le risque est maîtrisé. RYAM est d'ailleurs aujourd'hui classé SEVESO. C'est la DREAL qui est responsable d'instruire les demandes de permis et la Préfecture qui est en charge de délivrer les autorisations.

#### **11. Que se passe-t-il en cas de coupure d'électricité ?**

Réponse de Verso Energy : En cas de coupure de courant sur l'usine ReStart, des systèmes de secours – type groupe électrogène par exemple – devront permettre une mise en arrêt en toute sécurité de l'usine.

#### **12. Quel sera le classement de l'usine ?**

Réponse de Verso Energy : L'usine ReStart sera classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). L'usine sera probablement classée SEVESO et IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau). Les rubriques précises des nomenclatures ICPE/IOTA/SEVESO et les seuils atteints (déclaration, enregistrement, autorisation pour ce qui concerne l'ICPE/IOTA et seuil bas/haut pour ce qui concerne le SEVESO) sont à aujourd'hui à l'étude.

#### **13. Quelle incidence du projet par rapport au classement SEVESO actuel (existant) : y aura-t-il un élargissement ?**

Réponse de Verso Energy : Il existe déjà depuis plus de 10 ans un périmètre SEVESO sur les communes de Tartas et Begaar lié à l'activité de RYAM. L'arrivée du projet ReStart serait susceptible de faire évoluer le zonage SEVESO actuel, mais nous ne sommes aujourd'hui pas en mesure de vous indiquer l'incidence exacte du projet ReStart sur le zonage SEVESO actuel car les études ne sont pas encore faites. Le classement SEVESO dépend en effet de l'inventaire exhaustif et de la nature précise des substances susceptibles d'être présentes sur le site ReStart, et suppose un niveau de maturité d'étude qui n'est actuellement pas atteint. L'identification des risques en présence et des moyens de maîtrise de ces risques

seront détaillés dans le cadre d'une étude bien spécifique, dite "Etude de dangers", pièce constitutive du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Ces futures études permettront de définir – le cas échéant – les contours exact de l'éventuel périmètre SEVESO du projet ReStart.

#### **14. Est-ce qu'il y aura de l'auto-contrôle ?**

Réponse de Verso Energy: L'exploitant Verso Energy sera tenu d'effectuer des analyses périodiquement selon les prescriptions et fréquences qui seront définies par la préfecture dans l'arrêté d'exploité qui sera délivré. Des visites inopinées du site seront également réalisées par l'administration.

#### **15. Quel est le type de solvant utilisé et quelle quantité ? Quels sont les dangers associés ?**

Réponse de Verso Energy: Le solvant utilisé est une formulation basique, dont la composition précise n'est pas publiquement communicable en raison de la confidentialité commerciale liée à notre fournisseur de technologie.

Il s'agit de solvants dérivés utilisés depuis les années 1930 pour la capture de gaz, mais dont la formulation a été spécifiquement optimisée pour le traitement de fumées industrielles en conditions atmosphériques, dans un objectif de performance énergétique accrue et de meilleure compatibilité HSE (réduction de la corrosivité, stabilité thermique, etc.).

Le produit présente des dangers classiques pour ce type de composé et devra faire l'objet de consignes de manipulation strictes, avec port obligatoire des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Il est notamment irritant pour la peau et les yeux et peut être nocif en cas d'ingestion. Ces risques feront l'objet d'une évaluation approfondie dans le cadre de l'étude de dangers, afin de définir et de justifier les mesures de prévention appropriées.

Le solvant sera acheminé par camion, principalement lors de la mise en service de l'installation. Le procédé fonctionnant en boucle fermée, seuls des appoints ponctuels seront nécessaires en phase d'exploitation, avec un taux de renouvellement faible.

Le solvant exact utilisé dans le procédé de capture de CO<sub>2</sub> est en cours d'étude car dépendant du fournisseur de technologie. Ce solvant reste au sein de la boucle d'absorption de CO<sub>2</sub> et de régénération du solvant. Le solvant utilisé dans la capture de CO<sub>2</sub> aura une durée de vie. Le solvant usagé sera évacué vers une filière de traitement spécialisée.

**16. Est-ce que les habitants de la région subiront des coupures du fait du raccordement d'une telle puissance ?**

Réponse RTE : RTE programme ses travaux de manière à assurer la continuité de l'alimentation électrique du territoire. Sauf aléas multiples et concomitants, il n'y aura pas de coupure d'électricité. Ces travaux sur le réseau électrique seraient « invisibles » du point de vue des consommateurs.

**17. S'il y a une panne générale comme en Espagne, comment ça se passe pour nous ?**

Réponse RTE : Tout d'abord, nous ne connaissons pas aujourd'hui l'origine de ce black-out. Les premiers éléments de réponses sur les causes d'un tel black-out ainsi que sur les possibilités qu'un tel incident arrive en France ont fait l'objet d'une FAQ disponible en ligne sur le site suivant : [Foire aux questions : black-out du 28 avril 2025 sur la péninsule ibérique | RTE](#)

**18. Je regrette que lors de l'enquête publique de AVEBENE le public n'ai eu aucune information sur le fonctionnement de RYAM présenté comme complètement dissocié. Ce serait dommage de faire 3 pôles (RYAM/AVEBENE/RESTART), on devrait considérer que c'est une plateforme. Cela éviterait de faire 3 plans de sécurité/prévention individuels mais un unique pour ces 3 activités.**

Réponse de Verso Energy : Ce point n'est aujourd'hui pas tranché. Nous avons commencé les discussions avec la DREAL sur le sujet.

**19. Je suis exploitant d'une ferme laitière à côté : a-t-on toujours prévu de mettre les unités méthanol à côté ?**

Réponse de Verso Energy : L'implantation n'est aujourd'hui pas figée. Nous avons bien en tête la présence très proche de votre exploitation et ferons en sorte que les équipements voisins ne génèrent pas de nuisances pour vous. A date nous imaginons plutôt y mettre des unités de refroidissement mutualisées pour l'ensemble des sous-unités.

**20. Où seront les accès sur site ?**

Réponse de Verso Energy : L'implantation n'étant pas définie nous n'avons pas encore définis les futurs accès au site.

**21. Est-ce que la fourniture en eau par RYAM à ReStart peut conduire à un manque d'eau pour les activités de RYAM, notamment en cas de sécheresse ? Puisque RYAM est fournisseur d'eau pour ReStart, en cas de sécheresse, risque-t-on d'avoir une pénurie d'eau pour l'activité de RYAM ?**

Réponse de Verso Energy : le projet Restart permettra à RYAM des opportunités de récupération d'eau non possibles aujourd'hui. Cette synergie permettra de réduire la consommation d'eau de l'usine actuelle de l'équivalent du besoin du projet Restart via les principes de multi-utilisation et recyclage.

**22. Quel est l'impact du raccordement sur la réserve d'Arjuzanx ? Est-ce que RTE a pris contact avec la réserve ?**

Réponse RTE : Du fait de la présence de ses ouvrages sur le territoire, RTE maintient un lien régulier avec les acteurs tels que la réserve d'Arjuzanx afin de tenir compte des enjeux environnementaux dans ses opérations de maintenance.

Dans le cadre du projet de raccordement de ReStart, RTE n'a pas encore pris contact avec les parties prenantes. Une fois la concertation préalable du public finie, RTE engagera une phase de concertation « Ferracci » comme indiqué en introduction, en parallèle de la réalisation d'études environnementales détaillées. Alors, RTE prendra contact avec les parties prenantes concernées dont font partie les gestionnaires de réserves ou de zones de protection écologique. L'élaboration d'un tracé puis la préparation des travaux se fait en collaborations avec ces parties prenantes.

En ce qui concerne les impacts d'un raccordement, comme indiqué dans le dossier de concertation, ils diffèrent en fonction de la technique retenue. Ils sont de deux natures : soit temporaires lors de la réalisation des travaux, soit permanents une fois la liaison de raccordement mise en service. Les impacts peuvent donc concerner le milieu humain, le milieu naturel, le patrimoine et les paysages.

**23. J'ai connu des systèmes qui produisaient un rayonnement tel qu'il était interdit de s'en approcher à quelques mètres. Pour transiter une telle puissance, le rayonnement autour de vos câbles doit être très fort et dangereux !**

Réponse RTE : Les champs électromagnétiques sont partout autour de nous. Tout ce qui utilise l'électricité produit des champs magnétiques. La différence réside dans la différence entre les types de champs émis et leur intensité. Cela signifie que la taille d'un objet ou la puissance qui transite ne présage pas de la valeur des champs qui sont émis. Dans le cadre d'une ligne électrique, on parle d'émission de champs électromagnétiques basse fréquence. L'objet que vous citez repose nécessairement sur une architecture différente faisant que l'émission des champs ne portaient potentiellement pas sur des champs basse fréquence. Quand bien même il porte aussi sur les mêmes types de champs, il peut émettre beaucoup plus de champs électromagnétiques qu'une ligne électrique.

En définitive, concernant ces champs, la majorité des pays de l'Union Européenne, dont la France, applique les recommandations européennes. Ainsi, en France, tous les nouveaux ouvrages électriques doivent respecter un ensemble de conditions techniques définies par l'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001. L'article 12 bis de cet arrêté fixe les limites suivantes :

- 5 000 V/m (volt par mètre) pour le champ électrique ;
- 100  $\mu$ T (microtesla) pour le champ magnétique.

Les expositions sont comparables à celles produites par un ordinateur ou un sèche-cheveux. Un dispositif de contrôle d'émission des champs sera mis en place afin de vérifier la conformité de la liaison à la réglementation. Les données seront rendues publiques sur le site <https://www.clefdeschamps.info/> .

**24. Un passage d'une ligne à 400 000 volts peut-il poser des problèmes sur la santé ? sur la qualité de vie ? sur les habitations proches ?**

Réponse RTE : Le passage d'une ligne à 400 000 volts se fait dans le respect de la législation et, par conséquent, ne pose pas de problèmes sur la santé ou la qualité de vie. Dans le cadre d'une reconstruction d'une ligne existante, si des habitations se sont construites en dessous de la ligne, RTE va privilégier les solutions qui permettent de ne réduire la proximité avec les constructions.

**25. En tant qu'exploitant agricole voisin à RYAM je me questionne sur la présence de ligne aérienne à proximité d'élevage. Je rappelle les condamnations récentes de RTE, que pouvez-vous en dire ? Allez-vous passer au milieu des champs ?**

Réponse RTE : Plusieurs éléments de réponse peuvent être apporté à cette remarque. Tout d'abord, RTE apporte la plus grande attention à l'égard de difficultés que pourrait rencontrer un exploitant à proximité d'une ligne électrique RTE<sup>1</sup>. Il est à noter que sur les 100 000 km de lignes électriques exploitées par RTE, 70% sont implantées en domaine agricole ; 2000 éleveurs laitiers sont situés à proximité du réseau de RTE. Les recherches menées depuis plus de 35 ans par les autorités sanitaires et scientifiques ne démontrent pas de lien de causalité direct

---

<sup>1</sup> L'entreprise est engagée à faire avancer la connaissance des phénomènes électriques pouvant avoir une incidence sur les exploitations agricoles et contribue à des actions de recherche d'un groupe de travail pluridisciplinaire piloté par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) et l'IDELE (Institut de l'Elevage).

entre la présence des ouvrages électriques et la santé des animaux. Toutefois, il peut survenir un phénomène dit de « courant parasite » qui résulte d'une interaction entre la ligne électrique et un objet de l'exploitation, comme par exemple une clôture électrique ou un abreuvoir métallique isolé du sol.

Dans les cas extrêmement rares où ces courants parasites pourraient causer un effet sur une exploitation, RTE travaille de concert avec le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique) pour résorber le problème. Cela peut par exemple passer par une mise à la terre de certains équipements de l'exploitation. Si, dans le cas extrêmement rare où après l'intervention du GPSE des difficultés demeurent et restent inexpliquées (notamment parce qu'on ne mesure plus de phénomènes électriques parasites dans l'exploitation), RTE s'engage à ne pas laisser un éleveur sans solution. Cela peut aller, jusqu'à accompagner la relocalisation d'un éleveur s'il en a le projet. Cet engagement, inscrit dans le Contrat de Service Public de RTE, ne constitue aucunement une reconnaissance de responsabilité démontrée mais témoigne de la volonté de l'entreprise de ne laisser aucun éleveur sans solution.

En définitive, il est arrivé que des affaires très rares ne puissent se résorber après de multiples interventions de RTE et du GPSE et qu'un accord ne soit pas trouvé avec l'exploitant. Il se peut alors que la situation soit portée devant un tribunal.

***26. Renforcer la ligne aérienne existante entre CANTEGRIT et BERGE et raccorder ReStart via une liaison souterraine au Bérrier (hameau en proximité du poste de BERGE) qui suivrait la voie SNCF serait une bonne solution. Ainsi il n'y aurait pas d'impact pour l'exploitation laitière située à proximité du projet.***

Réponse RTE : Cette solution fait bien partie des sujets à l'étude. A ce stade-là du projet, RTE prend en compte et intègre toutes les suggestions pour ensuite les analyser au regard des études techniques et environnementales qui seront réalisées.

### **Aspects techniques**

**27. Comment captez-vous les 40 t/h de CO<sub>2</sub> ?**

Réponse de Verso Energy : Le procédé consiste à piéger les molécules de CO<sub>2</sub> pendant ou après l'étape de combustion de biomasse afin d'éviter leur libération dans l'atmosphère. Verso Energy utiliserait un procédé de capture du dioxyde de carbone dans les fumées, c'est-à-dire après la combustion sans modification des chaudières existantes. Verso Energy prévoit d'installer une unité de capture qui se connectera sur la cheminée d'émission des fumées chez RYAM. Ce procédé consiste à traiter les gaz issus de la combustion pour en extraire le CO<sub>2</sub>. Ceux-ci

contiennent majoritairement de l'azote provenant de l'air entrant, ainsi que du CO<sub>2</sub>, de l'oxygène, de l'eau, des NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub> (oxydes d'azote et de soufre) et des poussières issues de la combustion.

**28. Est-ce que ce projet est soutenable en termes de volumes d'électricité ?**

Réponse de Verso Energy : Oui, tout à fait, pour l'approvisionnement en électricité, Verso Energy prévoit d'utiliser ses parcs photovoltaïques ainsi que des parcs éoliens de partenaires et enfin du mix électrique français bas carbone.

**29. La phase travaux est-elle en journée ou toute la nuit ?**

Réponse de Verso Energy : Cela reste à définir mais les travaux pourront se dérouler de jour comme de nuit selon les différentes phases.

**30. Comment allez-vous gérer le fait de s'étendre sur 25 ha ?**

Réponse de Verso Energy : Le projet s'étendra sur une surface approximative de 25 hectares à Tartas et Bégaar, les modalités de gestion de cette superficie ne sont pas encore définies.

**31. Est-ce que le projet ReStart va conduire à ne plus du tout utiliser les cheminées RYAM ? Est-ce que le projet va générer des problèmes de dispersion sur le panache résiduel de RYAM ?**

Réponse de Verso Energy : Les cheminées de RYAM devront rester fonctionnelles, notamment dans les moments où ReStart ne serait pas en mesure de capter les fumées (en cas d'arrêt). RYAM devra actualiser ses autorisations réglementaires pour intégrer son interfaçage avec le projet ReStart et toutes les configurations possibles de fonctionnement. Quelle que soit la quantité de fumées captées par ReStart, les émissions de RYAM devront rester conformes à la réglementation notamment en ce qui concerne les règles de dispersion.

**32. Est-ce que le réseau est capable de délivrer une telle puissance à Tartas ?  
Comment le projet va-t-il s'approvisionner d'une telle énergie ?**

Réponse RTE : Afin de raccorder le projet ReSTart, il faut effectivement que le réseau soit adapté. C'est pour cela que plusieurs possibilités de raccordement sont à l'étude. Si VERSO ENERGY se raccorderait aujourd'hui à BERGE, il serait limité car la ligne actuelle ne permet de l'alimenter en plus de maintenir une qualité d'alimentation électrique constante au territoire.

Cette puissance est cependant bien disponible à CANTEGRIT aujourd'hui. Elle serait disponible dans quelques années à BERGE si la ligne aérienne existante était renforcée.

Réponse VERSO : Le projet ReSTart s'approvisionnera en électricité renouvelable et bas-carbone à partir du mix électrique Français et via des contrats d'achat d'électricité renouvelable. A noter que la France est largement excédentaire en électricité. La consommation électrique de ReSTart représente moins de 1 % de la production nationale d'électricité en 2024 (530 TWh).

**Opportunité du projet**

**33. Le carburant sera plus cher, on aura les contraintes mais pas les effets positifs.  
Qui va réellement bénéficier des effets du projet ?**

Réponse de Verso Energy : La décarbonation est l'affaire de tous. Si le projet concourt à réduire les émissions de CO2 fossile dans le secteur du transport aérien, c'est une action qui bénéficiera à tous en réduisant les émissions de GES.

**34. Y a-t-il eu un financement régional pour une étude de faisabilité ? si oui quel montant et quel périmètre ?**

Réponse de Verso Energy : Verso Energy a présenté le projet ReSTart à l'appel à projet "Technologies et vecteurs énergétiques innovants" de la Région Nouvelle Aquitaine, et est dans ce cadre en train de réaliser les démarches avec la Région pour obtenir un financement de 50% de certaines études.

**35. Est-ce que le projet aura-t-on un impact positif sur l'environnement ?**

Réponse de Verso Energy : Le projet ReSTart sera classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), ce qui signifie qu'il est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement (consommation de foncier, d'eau etc.). Ces effets seront identifiés dans le cadre d'une étude spécifique dite « étude d'impact », constitutive des demandes de permis. Cette même étude définira – par

ordre de priorité - les moyens d'évitement, réduction et de compensation de ces effets. Il est important de rappeler que la finalité du projet vise à produire du carburant d'aviation durable pour décarboner le secteur du transport aérien. Près de 225 000t de CO2 fossile par an seront évités grâce à ce projet, ce qui concourt à la lutte contre le réchauffement climatique. Il est à noter également que la captation du CO2 par ReStart depuis les fumées de RYAM conduira par la même occasion à retirer les impuretés résiduelles présentes – parfaitement conformes aux normes de rejets et à la réglementation – et donc en ce sens réduire encore plus les émissions gazeuses de RYAM. Rappelons que le projet consiste à produire un carburant biosourcé pour substituer du carburant fossile sans consommer de biomasse supplémentaire.

**36. Si nous manquons d'énergie en France avec de tels projets qui consomment de grosses puissances d'électricité, comment faisons-nous ? Qui est d'abord coupé ?**

Réponse RTE : Même si globalement la France exporte de l'électricité sur une année, le réseau électrique français importe régulièrement de l'électricité de ses voisins. C'est une situation habituelle. Si à un moment de la journée ou sur une période particulière la France produit moins d'électricité qu'elle n'en consomme, RTE met à profit les interconnexions électriques existantes avec ses voisins pour lui permettre de répondre aux besoins de l'ensemble de ses clients.

## **2. [Table intégration paysagère](#)**

Cette table avait pour but d'aborder la thématique de l'intégration paysagère du projet.

Lors de cet atelier, deux grandes cartes ainsi que le PLUi de la zone étaient mis à disposition des participants.



Après avoir brièvement présenté les animateurs de la table, la parole était donnée aux participants pour un atelier participatif qui se déroulait comme suit :

Dans un premier temps, chacun a été invité à identifier et placer sur les cartes les points d'intérêt du paysage existant : les éléments remarquables, les zones sensibles, les repères locaux, ces points étaient placés sur la carte à l'aide de petites pinces.



Ensuite, le groupe a entamé une réflexion collective sur l'implantation des futures unités du projet ReStart, en tenant compte des contraintes du territoire et des perceptions locales.

Enfin, une discussion a été menée pour imaginer comment mieux intégrer le projet ReStart dans son environnement : quelles formes, quels aménagements, quelles relations avec les éléments existants pour assurer une insertion harmonieuse dans le paysage.



Réponse de Verso Energy : La grande majorité des bâtiments feront moins de 20 m et pourront être plus bas que de grands arbres. Les équipements atteignant 30 ou 60 m seront au dessus d'éventuels arbres.

**7. Les canalisations sur site seront-elles enterrées ?**

Réponse de Verso Energy : En général les réseaux ne seront pas enterrés.

**8. Il y a des silos très hauts à proximité qui peuvent occulter le site.**

**9. Le projet est en «zone sismique 2 »**

**10. Attention aux sols sableux et marécageux présents dans la région.**

**11. Placer les bâtiments les plus hauts au plus près de la papeterie.**

**12. Le bruit porte vers Tartas à cause du vent.**

**13. RYAM est actuellement très bruyant ; il faudrait concentrer le bruit de ReStart au plus proche de RYAM.**

**14. Est-il possible d'implanter une unité SEVESO dans un milieu « urbanisé » ?**

Réponse de Verso Energy : Avec les autorisations nécessaires, suite à un dépôt de dossier prouvant que le risque est maîtrisé, oui.

**15. Faire du projet une sorte de tour-signal, voyante, esthétique et emblématique du territoire, comme le château d'eau voisin.**

**16. Mettre un merlon pour atténuer le bruit.**

**17. Prévoir une intégration paysagère, mais aussi olfactive.**

**18. Les terrains prévus pour le projet sont-ils publics ou détenus par des privés ?**

**19. Veiller à l'entretien des zones non construites (y planter des fleurs et autres végétaux).**

**20. Les élus locaux souhaitent être associés à la réflexion sur l'insertion paysagère.**

**21. Ne pas oublier les contraintes de sécurité.**

**22. Mettre en place des buttes de terre pour l'aspect visuel et la sécurité.**

**23. Combien de trains passeront par semaine ?**

Réponse de Verso Energy : 2 à 3 pour évacuer l'eSAF

**24. Recouvrir les murs du projet avec des photos de paysages.**

**25. Faire attention aux odeurs de la lagune pour le personnel du projet.**

**26. Se positionner en aval de RYAM pour récupérer l'eau.**

**27. Ajouter du street art sur les murs.**

**28. Planter des arbres petits, serrés, en masse.**

**29. Éviter de tout faire en blanc, cela pourrait entraîner une surchauffe des arbres plantés pour l'intégration paysagère.**

**30. Étudier les options d'accès routier, notamment via la RD395.**

**31. Où seront situés les parkings ?**

Réponse de Verso Energy : Ce point est encore à l'étude

Un point à retenir est que 2 visions se sont opposées dans le public :

- Ceux qui souhaitent cacher le projet à l'aide de merlons, buttes ou végétations
- Ceux qui souhaitent mettre en avant une installation esthétique et voyante

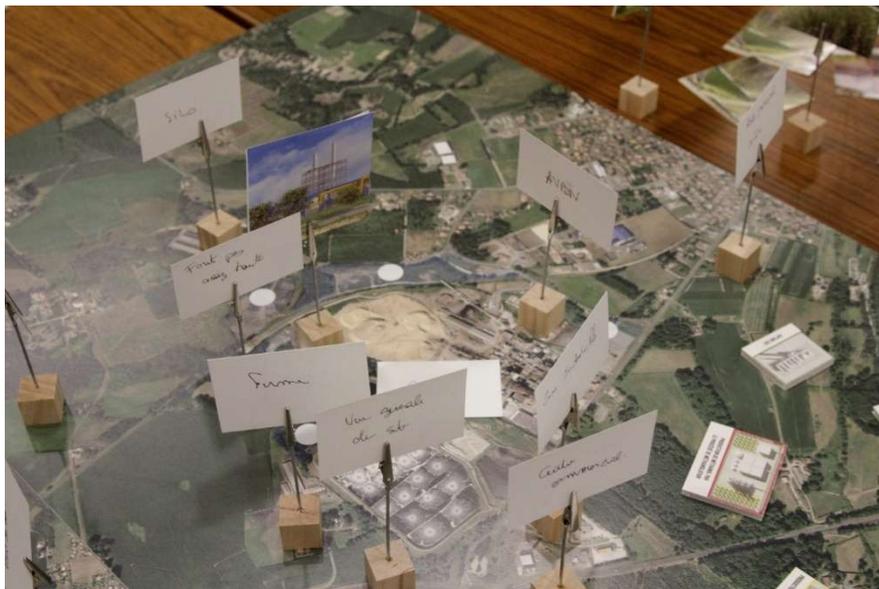
Les animateurs de la table ont été les personnes suivantes :



Pour Verso Energy : Ludovic Lagay – Ingénieur développement



Pour Boro Architecte : Maroua Bahil – architecte associée – et Guillaume d'Oliveira – architecte associée.



### 3. Table retombées socio-économiques

Cette table avait pour but d'aborder la thématique des retombées socio-économiques : besoin en formation, emplois créés par le projet, retombées fiscales locales etc... Après avoir brièvement présenté les animateurs de la table, la parole était donnée aux participants pour un atelier participatif qui se déroulait comme suit :

- Moment de réflexion afin de faire participer les personnes à la table quant aux différents postes et différents métiers qui allaient être employés lorsque l'usine serait en opération
- Moment d'échange à propos des moyens qui allaient être mis en place pour arriver à cela avec notamment le sujet du logement et de la formation.

Les animateurs de la table ont été les personnes suivantes :

Pour Verso Energy : Stephane Cadoux – Directeur technique



Augustin Rivoallan – Ingénieur développement



*Table « Retombées socio-économique »*

**1. Est-ce que le recrutement sera local ?**

Réponse de Verso Energy : Verso Energy accordera une attention particulière à faire appel, autant que faire se peut, à des entreprises/ressources du territoire.

**2. Pensez-vous que l'IA va faire réduire le nombre d'emplois ?**

Réponse de Verso Energy : L'objectif de l'IA peut être, de manière générale, dans une usine, un vecteur d'optimisation de performances. Elle peut transformer certains métiers plutôt que les éliminer. L'usage de l'IA reste à définir dans le projet ReStart.

**3. Combien d'emplois envisagez-vous ?**

Réponse de Verso Energy : Le projet prévoit la création d'une centaine d'emplois directs ainsi que 150 emplois indirects.

**4. Quel niveau d'emploi vous attendez pour les emplois directs ?**

Réponse de Verso Energy : Le niveau de qualification des futurs employés de l'usine sera varié, il sera composé de niveaux BAC +2, BAC +3, ingénieur ou autres (BAC +5). Cela n'est pas nécessairement exhaustif et restera à définir lors de la phase de recrutement.

**5. Comment allez-vous piloter l'usine avec un fonctionnement 24/24, 7/7 ?**

Réponse de Verso Energy : Des astreintes seront mises en place et l'entreprise fonctionnera en 3/8, c'est-à-dire 3 équipes de 8 heures chacune pour assurer une continuité de l'activité sur 24h, cela sera mis en place sur plusieurs postes notamment pour la maintenance et l'opération.

**6. Quel est le rendement d'un projet comme celui-ci ?**

Réponse de Verso Energy : Le rendement envisagé se situe entre 33% et 40%.

**7. Avez-vous des projets en exploitation ?**

Réponse de Verso Energy : Oui, Verso Energy exploite déjà des installations photovoltaïques disséminés sur le territoire Français.

**9. Comment allez-vous loger les personnes ?**

Réponse de Verso Energy : Un travail pourra être mené avec des organismes spécialisé dans les questions du logement afin d'étudier les différentes possibilités et de faciliter les recherches de logement pour les employés de l'usine.

**10. Comment allez-vous former les employés de cette usine ?**

Réponse de Verso Energy : Les métiers de la transition énergétique requièrent des

formations spécifiques. Une prise de contact avec les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie), l'AFPA régionale (Association pour la formation professionnelle des adultes) ainsi que les établissements d'enseignement supérieur du département, et de la Région Nouvelle Aquitaine est prévue afin de cartographier et répertorier les formations existantes pouvant être adaptées aux besoins de recrutement de ReStart. Si nécessaire, ces échanges permettront également de définir et structurer de nouvelles formations autour de l'hydrogène et des carburants de synthèse.

### **Conclusion par Hélène Sarriquet - CNDP**

Merci à tous pour votre participation active. Les échanges aux trois ateliers ont été riches et concrets. Si certaines questions n'ont pas trouvé réponse ce soir, vous pouvez encore les poser sur la plateforme en ligne, accessible jusqu'au 19 juin. Toutes les contributions resteront visibles et recevront une réponse.

Il reste une dernière réunion de cette concertation préalable, prévue le 10 juin, qui servira à faire une synthèse des échanges tenus depuis le début du processus.

La suite dépendra de la décision du porteur de projet. Si Verso Energy choisit de poursuivre, une concertation continue sera engagée, avant l'enquête publique.

Le projet n'est pas arrêté : plusieurs points restent ouverts, notamment l'intégration paysagère. Les remarques faites ce soir seront intégrées aux réflexions en cours, et les architectes présents ont bien pris en compte les retours.

Merci encore, et bonne soirée à tous.